



LES ÉTAPES À VENIR

Suite à la concertation publique préalable, et jusqu'à l'enquête publique, un garant sera désigné par la CNDP pour accompagner le maître d'ouvrage dans la poursuite des études et des concertations nécessaires au projet de mise à 2x2 voies de la RN2.

LA POURSUITE DES ÉTUDES

Courant 2023, le maître d'ouvrage lancera une nouvelle étude de modélisation. Elle permettra d'affiner davantage les projections de trafic routier futur en fonction des travaux envisagés.

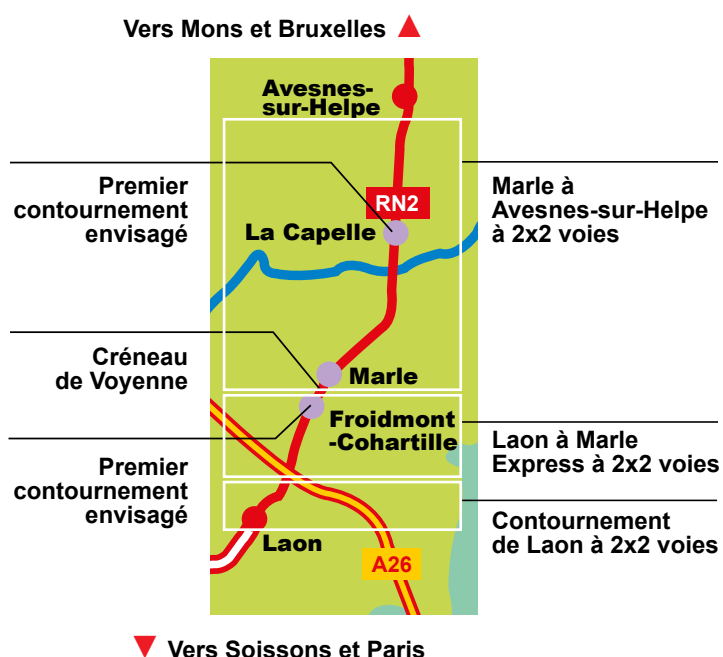
Les études se poursuivront pour chacune des 3 sections afin de progressivement définir le projet plus précisément et permettre sa déclaration d'utilité publique. Le CPER 2023-2027 permettra de définir les priorités de sa réalisation progressive.

DES CONTOURNEMENTS DE COMMUNES

Inscrits dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, l'État a conduit des études sur les contournements des communes de Froidmont-Cohartille et de La Capelle. Ils constituent des aménagements prioritaires dans le calendrier de réalisation de la mise à 2x2 voies.

Courant 2023, une concertation dédiée à chaque contournement, suivant le code de l'urbanisme (article L103-2), permettra d'approfondir l'information et les échanges avec les territoires pour arrêter le choix d'un fuseau, et engager la suite des études et des procédures.

- Pour Froidmont-Cohartille, dès le choix du fuseau préférentiel de déviation au printemps 2023 : premières études environnementales (diagnostic faune / flore / habitats) et lancement des études de conception.
- Pour La Capelle : poursuite des études du contournement avec notamment l'étude de fuseaux longs afin de répondre aux remarques de la concertation publique de début 2022.



LA CNDP



Autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

debatpublic.fr

Pour en savoir plus : www.RN2.fr

Pour contacter la DREAL par mail :

pmo.smi.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Cette lettre d'information est publiée par la DREAL Hauts-de-France

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés

Crédits photographiques : DREAL Hauts-de-France,

Préfecture Hauts-de-France, Rainette SARL